



E4700-Direction de l'éducation-

DELIBERATION N° D.2024.03.13 du Conseil municipal du 14 mars 2024

Edition 2024 "Les petits champions de la lecture" de Versailles. Convention de partenariat entre la ville de Versailles et la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) des Yvelines.

Date de la convocation : 8 mars 2024

Date d'affichage : 15 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès AMABILE

Rapporteur : Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Erik LINQUIER, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Bruno THOBOIS, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Xavier GUITTON, M. Jean SIGALLA, Mme Corinne BEBIN, M. Marc DIAS GAMA, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Marie BOELLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Moncef ELACHECHE, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Thierry DUGUET, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

M. Fabien BOUGLE, M. Gwilherm POULLENNEC.
Mme Martine SCHMIT (pouvoir à M. François-Gilles CHATELUS), M. Jean-Yves PERIER (pouvoir à Mme Stéphanie LESCAR), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Céline JULLIE (pouvoir à M. Jean SIGALLA), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à Mme Corinne BEBIN), Mme Stephanie BELNA (pouvoir à M. Moncef ELACHECHE), Mme Muriel VAISLIC (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Nadia OTMANE TELBA (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Arnaud POULAIN (pouvoir à Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY), M. Pierre FONTAINE (pouvoir à M. Eric DUPAU).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L.311-1 sur l'organisation des enseignements scolaires ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Versailles portant sur les précédentes éditions des Olympiades de la lecture, dont la délibération n° 2018.02.12 du 15 février 2018 ;

Vu le budget de la Ville et l'affectation des dépenses correspondantes sur les imputations suivantes : chapitre 932 « Enseignement – Formation professionnelle et apprentissage », article fonctionnel 93288 « Autres services annexes de l'enseignement », nature 6288 « Autres services extérieurs divers - autres », service E4700 « Education – services communs ».

- La ville de Versailles a initié en 2008, en étroite relation avec l'Éducation nationale,

« les Olympiades de la lecture ». Cette opération, à l'origine versaillaise, a été reprise au niveau national et renommée par le ministère de l'Éducation nationale « Les petits champions de la lecture ». Elle s'adresse aux classes de CM1 et de CM2 des écoles élémentaires publiques et privées sous contrat. Son objectif est de soutenir l'action pédagogique des enseignants pour donner à leurs élèves le goût de la lecture.

- Pour « Les petits champions de la lecture » de Versailles, édition 2024, chacune des 19 classes inscrites a désigné l'élève qui l'a représentée lors des demi-finales du 23 janvier 2024. Les finalistes se sont rencontrés le 6 février 2024 au Théâtre Montansier, devant un jury composé de représentants de l'Éducation nationale, de la ville de Versailles et d'une personnalité littéraire (écrivain, comédien, libraire...).

Par ailleurs, comme chaque année, dans ce cadre, des comédiens du Théâtre Montansier interviennent trois heures dans chaque classe pour travailler la lecture expressive d'un texte avec les élèves.

Pour la réalisation de cette opération, la participation financière de la Ville est évaluée à 2 710,30 € couvrant une partie des contributions des comédiens et l'achat des lots pour les finalistes. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines participe, pour sa part, au financement d'une partie des contributions des comédiens à hauteur de 1 400 € et à l'organisation de l'événement en lien avec les écoles.

Le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette opération à destination des élèves des classes élémentaires des écoles de la Ville, sur le montant estimé alloué par la Ville en 2024, ainsi que sur la convention de partenariat avec la DSDEN et le Théâtre Montansier.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'approuver l'édition 2024 de l'opération « Les petits champions de la lecture » de Versailles, en partenariat avec l'Éducation nationale, incluant une participation financière de la ville de Versailles, estimée à 2 710,30 € ainsi qu'une participation financière de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines à hauteur de 1 400 € en plus de l'organisation de l'évènement en lien avec les écoles ;
- 2) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat corrélative entre la Ville, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines et le Théâtre Montansier précisant les modalités de l'opération et les engagements financiers des parties et tout document et convention s'y rapportant.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 41

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de suffrages exprimés : 51 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 51 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.